

mécontents. Capitaine de cent arquebusiers, il était, depuis l'année 1593, à la tête de la garnison de Feurs; il avait dans cette ville de nombreux partisans ; aussi, retiré derrière les liantes murailles de Donzy, il parvint pendant quelques mois à se soustraire aux poursuites judiciaires dirigées contre lui -, mais Jean Rosier, le capitaine châtelain de Feurs, frère de la victime, avait à venger plus que la Justice et ses opinions politiques ; il avait le sang de son frère ; de plus, il était animé dans sa vengeance par Marguerite Myoüe , sa femme , sœur de la veuve du défunt. Il savait que la force et la violence ne pouvaient rien contre les murailles de Donzy ; le vieux donjon, défendu par les arquebusiers du capitaine, pouvait soutenir un siège eu règle. Aussi le châtelain employa l'adresse et la ruse d'un homme de loi ; aidé par un nommé Roux, de Feurs, il attira le capitaine en dehors des murs de Donzy et s'empara de lui le 1^{er} avril 1598. Dans la crainte de voir échapper son prisonnier, le châtelain accompagna lui-même à Paris ceux auxquels il en avait confié la garde ; un nouveau procès s'instruisit au Châtelet sur l'assassinat de Michel Rosier ; le capitaine Laviolette fut reconnu coupable, et, le 29 avril de la même année, il fut roué vif à Paris sur la place Mauhart.

Peu d'années après, en 1603 , le château de Donzy fut démoli sur la demande des habitants de la petite ville qui était à ses pieds ; ils se plaignaient que ces fortifications servaient d'asile aux mécontents et y entretenaient un foyer d'insurrection. Un inventaire (Archives de la préfecture de la Loire), dressé en 1667 en présence de D^{lle} Françoise Le Cour, veuve du sieur De Giron, engagiste de la seigneurie de Donzy, nous apprend